

INDEMNISATION DES VICTIMES D'INFRACTIONS PÉNALES

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA399	1 jour - 7 h	Bases	Présentiel ou à distance	580,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 06/06/2024 au 06/06/2024

OBJECTIFS

- Déterminer les cas relevant de la CIVI et du SARVI
- Identifier les délais d'intervention de la CIVI et du SARVI
- Transmettre un dossier complet à la CIVI ou au SARVI

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations
ici >>**

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Une formation basée sur de la pratique et les retours d'expérience. Formateur ayant 8 ans d'expérience au FGTI. Beaucoup de cas pratiques. Fiches mémo techniques.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel spécialisé dans l'indemnisation des dommages corporels, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Brainstorming sur les infractions pénales
- B. Domaines d'intervention du FGTI
- C. Fonds de Garantie Terrorisme
 - 1. Saisine du FGTI
 - 2. Indemnisation du FGTI
- D. La Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions pénales (CIVI)
 - 1. Fondements juridiques pour la saisine de la CIVI
 - a) 706-3 du code de procédure pénale
 - b) 706-14 du code de procédure pénal
 - c) 706-14-1 du code de procédure pénale
 - 2. Procédure amiable et la procédure juridique
 - a) dépôt de la requête
 - b) phase amiable
 - c) phase contentieuse
- E. Service d'aide au recouvrement des victimes d'infractions pénales (SARVI)
 - 1. Saisine du SARVI
 - 2. Indemnisation et son recours

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Assureurs Protection Juridique
Chargé d'indemnisation dommages corporels

Courtiers
Agents généraux

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

580,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 27/07/2024 à 19:17